



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

# DÉLIBÉRATION

N° 2011-02-06

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 1<sup>er</sup> février 2011

**Président :** Monsieur François de MAZIERES

**Sont présents :** M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET), Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Laurent DELAPORTE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHENE), Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Christine de la FERTE), M. Hervé FLEURY (pouvoir de Mme Marie SENERS), M. François LAMBERT, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT) et M. Michael THOMAS.

**Absents excusés :** M. Jacques BELLIER, pouvoir à M. Gilles CURTI, M. Georges DUTRUC-ROSSET, pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Frédérique KIBLER, pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean-Roch GAILLET, pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY, M. Alain-Michel LAMBERT, pouvoir à M. Jean-François PEUMERY, M. Christophe BOLLENGIER, pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHENE, pouvoir à Mme Magali ORDAS, M. Ludovic JAMET, M. Michel SAPORTA, M. Laurent DELAPORTE, pouvoir à M. Alain NOURISSIER, Mme Christine de la FERTE, pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, Mme Marie SENERS, pouvoir à M. Hervé FLEURY, M. Jean GUILBERT, pouvoir à Mme Pascale ROCHERON, M. Roland de HEAULME, pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

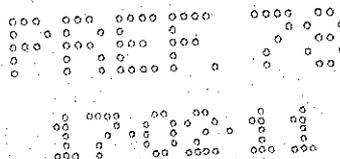
Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 25 janvier 2011

Date d'affichage de la convocation : 27 janvier 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 58



**N° de l'ordre du jour :**

**2011.02.06 : Désignation des représentants des communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)**

**□ M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-41,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération n° 2009-09-05 du 15 septembre 2009 portant création de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ?

Vu l'arrêté des préfets des Yvelines et de l'Essonne du 17 décembre 2010 portant extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin,

Vu les délibérations relatives à la désignation des membres de la CLETC des communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin,

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code des impôts, la commission est composée de délégués des conseils municipaux des communes membres sans qu'il s'agisse obligatoirement des délégués communautaires de la commune. Le rôle de cette commission consiste à évaluer les conséquences financières d'un transfert de compétences de la commune vers la communauté.

Lors de la création de la CLETC de Versailles Grand Parc, la composition a été fixée à un représentant titulaire et un suppléant par commune membre de l'agglomération.

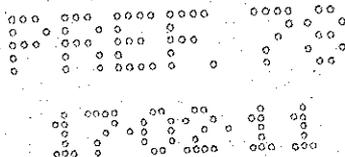
Par arrêté interpréfectoral en date du 17 décembre 2010, le périmètre de la communauté d'agglomération est étendu aux commune de Bailly, Noisy-le Roi et Rennemoulin.

Par délibération des conseils municipaux, ces trois communes ont désigné leurs représentants au sein de la CLETC de Versailles Grand Parc.

Il convient donc de compléter la composition de la commission en intégrant les membres des trois communes précitées.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Le Conseil communautaire :

- 1) *Complète la composition de la commission locale d'évaluation des transferts de charges par les membres suivants désignés par les conseils municipaux des communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin :*



<b>Communes</b>	<b>Représentants titulaires</b>	<b>Représentants suppléants</b>
Bailly	Mme Françoise GUYARD	M. Claude JAMATI
Noisy-le-Roi	M. Jean-Michel DESCH	M. Gérard FLORENTIN
Rennemoulin	M. Arnaud HOURDIN	M. Bernard FEYS

Monsieur le président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 58

Suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Par délégation,



**Alain FAUVEAU**  
Directeur Général des Services

